www.lusigny-sur-barse.fr

Le P'tit Lusignien

JUILLET ● 2017 ● n°56

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

PAVILLON BLEU

édito

Christian BRANLE
Maire de Lusigny-sur-Barse,
Vice Président du Conseil Départemental
Président du PNRFO

Mesdames et Messieurs, chers Lusigniens,

Comme à chaque numéro du P'tit Lusignien, nous souhaitons vous tenir informés de l'actualité du village et faisons en sorte que notre bulletin communal soit toujours aussi informatif sur les projets en cours, les décisions municipales et les activités nombreuses des bénévoles de nos dynamiques associations. Dans ce numéro 56, vous trouverez des articles qui abordent le thème de l'eau.

Nous vous informons de la création au sein de la commune d'un COPE (COnseil de la Politique de l'Eau) pour gérer l'assainissement communal, sous tutelle du SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube).

La loi sur l'eau de 1992 stipule que l'eau fait partie du bien commun de la Nation et instaure la mise en place de deux outils de planification :

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), du bassin « Seine-Normandie » au sein des six grands bassins hydrographiques de la France, qui décline la politique Européenne fixée par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) adoptée en octobre 2000. Cette directive renforce le principe de «gestion intégrée» de la ressource en eau. Elle fixe un certain nombre d'actions pour atteindre le bon état des eaux superficielles, côtières et souterraines.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) qui est une déclinaison du SDAGE, à l'échelle locale. Il fixe toutes les actions pour atteindre le bon état des eaux, améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement, prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion de la ressource en eau, la préservation des zones naturelles, et la lutte contre les inondations.

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du mois d'août 2015, les communautés de communes et d'agglomérations doivent choisir entre exercer elles-mêmes ces compétences EAU ou en confier l'exercice au SDDEA, et cela pour au plus tard le 31 décembre 2019.

Pour l'Aube, c'est le SDDEA qui est la structure porteuse du grand cycle de l'eau qui propose désormais les cinq compétences suivantes à la carte : l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, les milieux aquatiques, la démoustication.

La commune de Lusigny a transféré la compétence eau potable, l'assainissement collectif et non collectif au SDDEA. Depuis le 1er janvier 2017, le SDDEA reste le seul syndicat compétent en matière d'eau potable et en assainissement, tous les autres syndicats ayant été dissous. Notre commune fait partie du territoire « Centre » qui dépend du centre de ressources de Saint-Thibault. Pour l'assainissement collectif c'est cependant la Commune, constituée en COPE, qui décide au sein du conseil municipal, les investissements à faire pour améliorer la qualité de son eau, entretenir son réseau, fixer le prix de l'eau et contribuer à retrouver le bon état des eaux fixé par l'Europe dans la Directive Cadre sur l'Eau, sous contrôle du SDDEA .

Pour l'eau potable, c'est le COPE «Mogne-Seine-Barse» (Ancien syndicat Intercommunal qui rassemblait autrefois 37 communes) qui définit les investissements et toutes les actions pour améliorer le service à apporter aux administrés, sous contrôle, là aussi, du SDDEA.

Vous le constatez, l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau n'est pas simple. Cela impose aux élus que nous sommes d'être très présents dans ces structures pour assurer un service public de l'eau de qualité à des coûts raisonnables et qui permet aussi d'assurer des rejets en milieu naturel, après traitement, respectueux de notre environnement.

Alors, cet été profitez au mieux de l'eau de nos lacs, de nos rivières, de nos étangs. L'eau c'est la vie, et à Lusigny la fée Mélusine, cachée dans la Barse, pourrait bien nous susurrer qu'il faut utiliser l'eau sans la gaspiller, juste en adaptant nos habitudes pour assurer une ressource en eau durable.

Dans l'attente de vous croiser prochainement, je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été 2017.

Samedi
9 sept. 2017
à la Grange
10h à 12h15 et de 14h à 17h30

- **Vous recherchez** une activité sportive, culturelle, de loisirs pour vous ou votre enfant,
- **Vous souhaitez** vous engager pour une bonne cause,
- **Vous désirez** mettre à profit votre temps libre pour vous épanouir et nouer de nouveaux liens.

Rendez-vous au forum des associations le samedi 9 septembre prochain

Vous trouverez la liste des associations, leurs coordonnées, le nom de leurs responsables et autres activités sur le site internet **www.lusigny-sur-barse.fr**

CALENDRIER DES EVENEMENTS

JUILLET 2017		
Samedi 1er	Journée	**JOURNEE COMMERCIALE** - Place de L'Europe -organisée par l'UAEL
Jeudi 13	22h15	**FETE NATIONALE** Rassemblement et distribution des lampions devant la Mairie Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice au déversoir à la sculpture Rinke Bal des pompiers à la Grange
Vendredi 14	17h	**APÉRITIF CONCERT** et animations à la Grange
AOÛT 2017		
Samedi 26	9h à 13h	**DON DU SANG** à La Grange
Dimanche 27	9h	**COMMEMORATION** - Libération du 28 août 1944
	9h	Lusigny-sur-Barse : Plaque Gendarmerie - Stèle RN19 - Stèle Chantelot
	9h45	Lusigny-sur-Barse : Messe
	10h45	Lusigny-sur-Barse : Monument - Mairie
	11h15	Montreuil-sur-Barse : Monument 1 Monument 2
	11h45	Fresnoy-le-Château : Monument Le Haut Chêne - Vin d'honneur
SEPTEMBRE 2017		
Samedi 9	10h-12h 14h-17h30	**FORUM DES ASSOCIATIONS** à la Grange
OCTOBRE 2017		
Dimanche 1	Journée	**FOIRE COMMERCIALE ET AGRICOLE**
Dimanche 15	10h-17h	**VIDE DRESSING** - Renseignement AALL : tél. 06 14 95 23 ou 22
NOVEMBRE 2017		
samedi 11	10h15	**COMMEMORATION DE L'ARMISTICE** 1918 -RDV devant Mairie Réunion au Monument aux Morts – Dépôt de gerbes, appel aux Morts, allocution suivi du pèlerinage au cimetière
Dimanche 19		**BOURSE AUX JOUETS** – organisé par l'AALL à la Grange – dépôt des jouets du vendredi 17 au 18 novembre 2017
Vendredi 24	9h-12h 13h30 -15h30	**DON DU SANG** - Collège Charles Delaunay Salle COSEC
DÉCEMBRE 2017		
Samedi 2 dimanche 3	14h-17h La journée	**MARCHE DE NOEL** - renseignements et inscriptions AALL au 06.14.95.23.22 ou sur le site http://aal-lusigny.fr/

Important : ce calendrier est susceptible d'évoluer au cours des mois à venir. Consultez régulièrement notre site internet www.lusigny-sur-barse.fr pour avoir des précisions de dernières minutes sur les manifestations organisées à Lusigny (évènements, dates, horaires et lieu).

LE DON DU SANG

Un geste qui sauve

Samedi
26 août 2017
de 9h à 13h à la GRANGE

et le vendredi 24 nov.
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30 au COSEC

Directeur de la publication :
M. Christian BRANLE

Rédaction : commission communication et tourisme

Maquette et impression : imprimerie La Renaissance labélisée Imprim'Vert.

Juillet 2017

Tirage : 911 exemplaires

Dépôt légal : 26-331/o
2e trimestre juin 2017

Du côté de la maternelle

La maternelle se jette à l'eau !

Une classe de maternelle de Lusigny a travaillé sur le thème de l'eau durant cette année scolaire.

Les enfants se sont rendus sur les différents lieux de la commune où l'on trouvait de l'eau. Ainsi, ils ont visité la caserne des pompiers en novembre 2016, se sont promenés le long de la Barse et du canal en février 2017, ont découvert l'ancien lavoir en mai puis en juin la station d'épuration et le château d'eau du village. Des sorties dans le Parc de la Forêt d'Orient ont été aussi proposées aux enfants.

Mercredi 22 mars 2017, les élèves se sont rendus à la Voie Colette à Mesnil Saint Père pour découvrir la migration des amphibiens. A l'aide de seaux, ils ont aidé à faire traverser grenouilles, tritons et crapauds pour qu'ils puissent pondre en tout sécurité.

Jeudi 15 juin 2017, les enfants se rendront au Pavillon Saint Charles pour découvrir les animaux de la mare le matin et pour comprendre le rôle du lac, ils construiront des maquettes l'après- midi.

Ainsi tous les enfants de la classe seront sensibilisés au rôle essentiel de l'eau pour la vie et apprendront quelques gestes d'éco-citoyen pour ne pas la gaspiller et la préserver.

Du côté du primaire

Les artistes du primaire

Dans le cadre d'un projet en Arts Plastiques, toutes les classes ont travaillé sur le tableau de la chambre de Vincent VAN GOGH

Chaque classe a réinterprété à sa façon la chambre de Vincent Van Gogh puis présenté à ses camarades de l'école afin de favoriser le dialogue élèves-élèves et d'avoir des regards croisés.

Les élèves de la classe ULIS ont travaillé sur les couleurs complémentaires

Les CP-CE1 de la classe de Mme Rodriguès ont créé la maquette de la chambre

Les élèves du CE1 ont inversé les couleurs chaudes et les couleurs froides

Les CE2 l'ont meublée de façon contemporaine

Les CP-CE1 de la classe de Mme Prévost ont déstructuré le tableau

Les CM1 ont aménagé la chambre à leur goût, déplacé les meubles et changé le papier peint

Les CM2 l'ont mise en bazar !

Le Moyen Âge et la visite du château de Guedelon

Dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires mis en place avec la réforme, trois classes de 5e ont travaillé sur le thème du Moyen Age. Mené conjointement en histoire, anglais et français, ce projet a permis aux élèves de découvrir des aspects divers et complémentaires de cette période. Ainsi, ils ont étudié les apports de la langue française à la langue anglaise en cours d'anglais, les mottes castrales et les châteaux-forts en cours d'histoire et les romans de chevalerie ainsi que les manuscrits enluminés en cours de français.

Mai 2017 - Les élèves découvrent les techniques de construction de châteaux forts lors de la visite du Château de Guédelon afin de finaliser ce projet mené au deuxième trimestre.

Création d'un site internet montrant les travaux des élèves

De multiples travaux sont menés avec le professeur et les élèves de français et de latin et pour que chacun puisse découvrir les réalisations des élèves librement, un site internet a été créé dans lequel sont reproduits les meilleurs travaux : cela va des créations poétiques de début d'année aux "boîtes mythologiques" des latinistes, en passant par les petits jeux créés sur le défi lecture des 6e autour de Roald Dahl, l'auteur de Charlie et la chocolaterie, les exposés sur les super-héros des 5e, ou les dossiers sur le voyage en Italie des latinistes de 4e et 3e. Tout n'est pas encore en ligne évidemment : le site évolue et s'enrichit au fur et à mesure des réalisations, mais vous pouvez déjà apprécier les réussites des élèves sur : **https://laclasserousse.jimdo.com**

Regards croisés sur la grande guerre

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, trois classes de 3e du collège de Lusigny participent à un travail interdisciplinaire regroupant le français, l'anglais et l'histoire. Le projet s'intitule « Regards croisés sur la grande guerre » et est soutenu par l'association du Souvenir Français, pour laquelle les élèves ont quêté le 1er novembre 2016. Les élèves sont partis en voyage dans la Somme les 4 et 5 mai derniers. Au programme, visite de l'Historial de Péronne et du musée d'Albert, et surtout, réalisations de vidéos, en français et en anglais, dans les nécropoles françaises, allemandes, anglaises, néo-zélandaises et canadiennes du département. Les élèves ont pu ainsi mieux appréhender l'aspect réellement « mondial » du conflit en découvrant le sacrifice des alliés de la France tombés en Picardie.

Club photo au collège

Depuis la rentrée de septembre, certains élèves du collège ont la chance de participer à un club photo qui se tient le vendredi midi. Pour ces chanceux, le collège et le Foyer Socio Educatif ont investi dans du matériel photo de bonne qualité afin qu'il puissent s'initier à l'art photographique. Le Club dispose donc de 2 appareils reflex équipés d'objectifs 18-55mm et 70-300 mm macro, de 2 pieds photo pour y fixer les appareils, de filtres gris neutres, de filtres colorés, … Tout ce matériel a permis aux apprentis photographes de s'exercer dans la bonne humeur à la photo dite « d'art ». Le but du Club est bien d'apprendre la photographie en tant qu'Art : apprendre comment composer une image, réfléchir à la lumière, réfléchir au message que l'on veut y faire passer et quelles techniques on peut utiliser pour arriver à ses fins… Oubliée la photo « souvenir « prise en 2 secondes avec son Smartphone ; au Club on construit, on crée une photo.

Un groupe d'élèves a pris des photos d'architecture et de portraits lors de leur voyage en Italie, un autre groupe a travaillé avec les finalistes du concours Mangabul et sur la photo de studio et reportage. Les membres du club ont également composé des photos sur le thème de l'angoisse, le thriller etc. Toutes ces photos seront exposées en fin d'année au collège afin de mettre en valeur la qualité du travail de ces élèves photographes.

Pour tous renseignements : tarifs, activités, horaires
N'hésitez pas à rencontrer Christine PLOIX
de La Ligue de l'Enseignement
2, rue Georges Clémenceau - 10270 LUSIGNY-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 29 20 - acm-lusigny@laligue10.org

Carnaval des écoles

Lors du défilé des petits de l'école maternelle les "Lutins d'Orient" et les élèves de l'école primaire "Le Pré Vert" pour le carnaval fin mars, il y avait une belle ambiance dans les rues de Lusigny entre les deux écoles. Encadrés par les enseignants des écoles et responsables du périscolaire déguisés également, c'est avec joie que les enfants sautillaient dans tous les sens. Les parents ont également participé joyeusement à ce défilé, en couvrant du regard leurs petites grenouilles, crocodiles, zèbres, girafes, les petits indiens etc… Cette année, Monsieur Carnaval a été réalisé par les pensionnaires de La Résidence des Lacs d'Orient. Un bon goûter a récompensé tous les participants.

Extraits des séances du conseil municipal

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Dans le cadre des délégations reçues, le Maire fait savoir :
Projet d'aménagement de structures d'accueils périscolaire – Marché de maîtrise d'œuvre.
Conformément à la délibération du 12 février 2016 et après analyse des offres reçues, avec le concours du cabinet JP MASSONET, programmiste, disposant d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, le cabinet Daniel JUVENELLE – Bar-sur-Seine (10), architecte, a été retenu en qualité de Maître d'œuvre. Le taux des honoraires s'élève à 7.36% pour un montant estimé à 90 040 € HT.

VOTE le budget général, pour l'exercice 2017,
Section de fonctionnement : 1 288 800 €
Section d'investissement : 882 000 €
VOTE le budget annexe relatif à l'atelier relais « BATEL », pour l'exercice 2017,
Section de fonctionnement : 24 300 €
Section d'investissement : 12 800 €
VOTE le projet de budget annexe relatif à la maison paramédicale, pour l'exercice 2017,
Section de fonctionnement : 45 500.00 €
Section d'investissement : 13 800.00 €
PROPOSE la décision modificative sur le budget assainissement suivante :

Investissement	Dépenses	2158 (21) - autres	- 8 000.00 €
		2315 (23) - installations, matériels et outillage tech.	8 000.00 €
Fonctionnement	Dépenses	615 (011) - entretien et réparations	- 47 000.00 €
		6542 (65) – créances éteintes	2 000.00 €
		6743 (67) - subventions exceptionnelles de fonctionnement	45 000.00 €

PROCEDE à l'élection de Christian BRANLE et Marie-Hélène TRESSOU, conseiller communautaire titulaire et conseiller communautaire suppléant afin de siéger aux instances de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole.

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Lusigny-sur-Barse
AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

PROPOSE de constituer le COPE avec l'ensemble du Conseil Municipal
PROCEDE à la désignation d'un Président qui sera également délégué aux instances du SDDEA pour les compétences assainissement collectif - 2 et cours d'eau - 4
PROCEDE à l'élection Christian BRANLE et de Daniel PESENTI, délégué titulaire et délégué suppléant au titre de la compétence 2 et 4.

DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
APPROUVE l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
INSCRIT les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

ACCEPTE de reconduire pour 4 ans l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEA.
S'ENGAGE à verser au SDEA, sur présentation de décomptes définitifs annuels, une contribution de 1 369,90 € par an (sur une durée de 4 ans).
DESIGNE M. MANNEQUIN Jacques en tant que « référent énergie », qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEA pour le suivi de l'exécution de la convention CEP, et M. BERTHAUT Gilles, agent de la commune qui assurera la transmission rapide des informations nécessaires.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention CEP.
DEMANDE le maintien en activité de la maison centrale de Clairvaux, site de référence spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles et haut-lieu de mémoire de l'administration pénitentiaire,

DEMANDE, en cette période de montée du terrorisme, de surpopulation carcérale avec des conditions de détention insupportables pour notre époque, que la capacité d'accueil de la maison centrale de Clairvaux soit utilisée au maximum de ses possibilités,
DEMANDE que l'Etat tienne ses engagements :
* de réaliser et communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation,
* de réaliser la mise aux normes de l'assainissement collectif en raccordant la maison centrale au réseau collectif des eaux usées dimensionné à cet effet par la commune.

Face à l'incohérence de cette situation, le Conseil Municipal de la commune de Lusigny-sur-Barse s'associe au mouvement de résistance de l'ensemble des collectivités des départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

CONSIDERANT
La Loi NOTRe portant notamment sur la Nouvelle Organisation Territoriale et le transfert de compétences qui en découle. La nouvelle carte relative à l'intercommunalité établie par Madame la Préfète de l'Aube, avec effet au 1er janvier 2017, et arrêtant la fusion de la Communauté de Communes Seine Barse, avec la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, La demande de mutation d'un agent à temps complet, la nécessité d'évoquer le devenir des personnels de la commune occupant également un poste à temps non complet au sein de la Communauté de Communes Seine Barse, qu'il y a lieu d'engager une réorganisation des services de la commune.
PROPOSE dans un premier temps de transformer
le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (25/35ème), en poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème) avec effet au 31 décembre 2016 afin d'effectuer les fonctions de responsable administratif faisant fonction de secrétaire de mairie.
le poste d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet (27/35ème), en poste d'ATSEM à temps non complet (34/35ème) avec effet au 31 décembre 2016
ACCEPTE de modifier le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (25/35ème), en poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème) avec effet au 31 décembre 2016 afin d'effectuer les fonctions de responsable administratif faisant fonction de secrétaire de mairie.
ACCEPTE de modifier le poste d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet (27/35ème), en poste d'ATSEM à temps non complet (34/35ème) avec effet au 31 décembre 2016.

Extraits des séances du conseil municipal

SEANCE DU 31 JANVIER 2017

INTERCOMMUNALITE - PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPELLE que la Loi ALUR du 24 mars 2014 en son article 136 prévoit le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme en tenant lieu, avec effet au 27 mars 2017.

Le transfert de cette compétence serait automatique. Ainsi, à compter de cette date, Troyes Champagne Métropole, exercera en lieu et place de la commune, cette compétence. Considérant que la compétence urbanisme demeure une compétence de proximité qui, en l'état, nous semble devoir continuer d'être exercée par la commune.
Entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité,
EMET un avis défavorable au transfert de cette compétence.

CONSTITUE un groupe de travail au sein du COPE,
- BRANLE Christian, Maire
- TRESSOU Marie-Hélène, Adjointe au Maire
- LAUNOY Alain, Adjoint au Maire
- PESENTI Daniel, Conseiller Municipal
- GNAEGI Eric, Conseiller Municipal
- BERTHAUT Gilles
- PIELTIN Josiane

Pour mémoire, le Conseil municipal constitue le COPE dans son ensemble. C'est lui qui votera le BP de l'année, le prix de l'assainissement collectif, les travaux à réaliser sous tutelle du SDDEA.

Suite au départ d'un agent au service administratif et à la réorganisation entamée du service,

PROPOSE :
- l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif de 2ème classe de 23/35ème à 35/35ème
- l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif de 2ème classe de 16/35ème à 19/35ème
- la suppression des postes indiqués dans le tableau ci-dessous

PROPOSE au vu des éléments présentés par M. LECOEUR, locataire et représentant de l'EURL GRIMPOBRANCHES, de fixer le prix du loyer comme suit :
la part fixe est arrêtée à 4 000 (avant révision)
- 2016 : part fixe révisable + 2% du CA
- 2017 : part fixe révisable + 2.5% du CA
- 2018 : part fixe révisable + 3% du CA
- 2019 et suivants : part fixe révisable + 3.5% du CA

INDIQUE que le plan communal de sauvegarde est désormais finalisé. Il convient d'organiser sa mise en œuvre par le conventionnement de la commune avec l'ADPC 10, structure pouvant apporter un soutien logistique en cas de crise.
ACCEPTE de conventionner avec l'ADPC 10,

RAPPELLE la délibération du 19 décembre 2013 actant l'acquisition de logiciels auprès de la société SEGILOG pour la gestion administrative et comptable et les prestations de services s'y rapportant. **DIT** que la convention initiale est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans selon les modalités financières suivantes :
- cession du droit d'utilisation : 3 915 € HT/an
- maintenance et formation : 435 € HT/an

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE le Maire à reconduire cette convention dans les conditions financières énoncées ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

SEANCE DU 17 MARS 2017

Le Maire,
FAIT SAVOIR que dans le cadre des délégations reçues, il a été :
- commandé, auprès de la société ACCES, un photocopieur pour l'école maternelle, un rétroprojecteur pour l'école primaire au prix respectif de 2 840 € HT et 1 397.28 € TTC
- confié à la SCP Géomètres experts le levé altimétrique de parcelles communales AL 124 et AB 30, 31, 42, 54,55 pour un coût respectif de 780 € HT et 1 320 € HT
- procédé au remplacement d'une porte fenêtre non isolée par la Société CLAROPLAST pour un montant de 1 062 € HT
- accepté l'indemnité proposé par Groupama, assureur de la commune, concernant le bris de vitraux de l'église pour un montant de 8 558.89 € (franchise à déduire de : 279 50) (chèque reçu pour un montant de 6 139.66 , solde à la fin des travaux de remise en état)
- retenu les devis de l'entreprise de T.P CHAPELLIER,
  - concernant les travaux d'aménagement de voirie, impasse des Marots pour un montant 2 700 € HT soit 3 240 € TTC
  - la mise en place d'un enrobé devant la nouvelle pharmacie - avenue P. Gomand - d'un montant de 9 115 € HT soit 10 938 € TTC
- validé le projet d'installation d'un dispositif de chauffage partiel de l'église, sous forme de lustres rayonnants, selon le devis de l'entreprise SNTBI de Dijon, pour un montant de 14 754,00 € T.T.C

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'acquisition des parcelles de terre aux conditions suivantes :
- parcelles cadastrées ZR 29, 40 et 41, d'une contenance respective de 76 a 75 ca, 84 a 46 ca et 4 Ha 13 a 59 ca, moyennant le prix principal de 60 000 €
- parcelle cadastrée ZI 27 d'une contenance 5 Ha 34 a 81 ca, moyennant le prix principal de 55 000 € (hors indemnité éventuellement due à l'exploitant)
- parcelle cadastrée ZN 6 d'une contenance de 2 Ha 60 a 78 ca, moyennant le prix principal de 26 078 €

ARRETE le taux des indemnités dues aux élus, comme suit :
Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal, titulaire d'une délégation de fonction : 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique

SUITE SEANCE DU 17 MARS 2017

VOTE les subventions ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
Coopérative École primaire	1 600.00	19	0	0	
Activités extrascolaires	950.00	19	0	0	
Coopérative École maternelle	1 000.00	19	0	0	
Centre communal d'action sociale	5 000.00	19	0	0	
Amicale des Sapeurs Pompiers	660.00	18	0	1	M.ETIENNE Eric, représenté, n'a pas pris part au vote
Anciens combattants	140.00	19	0	0	
Club de l'amitié	140.00	19	0	0	
ADMR	2 000.00	19	0	0	
Ligue de l'enseignement	35 091.00	19	0	0	
Amis du Parc	100.00	19	0	0	
Comité de Foire	1 000.00	17	0	2	M. BRANLE – Mme LEBLANC n'ont pas pris part au vote
École de musique	3 000.00	19	0	0	
École de musique - Cérémonies	200.00	19	0	0	
Étoile de football de Lusigny	800.00	18	1	0	
Archers du Val de Barse	250.00	19	0	0	
Association Animation Loisirs de Lusigny	1 100.00	17	0	2	M. MANNEQUIN et GNAEGI n'ont pas pris part au vote
Reg'art	100.00	19	0	0	
Aux fils de la Barse	100.00	19	0	0	
Union Acteurs Economiques de Lusigny	150.00	18	0	1	M. BARBE n'a pas pris part au vote
Club Nautique de la Haute Seine	200.00	19	0	0	
Souvenir Français	25.00	19	0	0	
ADPC 10	200.00	19	0	0	
Total subventions	**53 406.00**				

Subventions exceptionnelles :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Etoile	351,00	18	1	0
Les Vergers aux chouettes	100,00	19	0	0

BUDGET ANNEXE SERVICE EAUX USEES

PROPOSE d'approuver sans réserve ou observation le compte de gestion du budget du Receveur, pour l'exercice 2016.
APPROUVE (18 POUR, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote) le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	260 209,25 €	185 693,48 €	- 74 715,77 €
INVESTISSEMENT	413 787,19 €	543 836,32 €	130 049,13 €
Soit un résultat de l'exercice de 55 533.36€,			

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 78 743.89 €. Considérant que la commune ne dispose plus (depuis le 1er janvier 2017) de la compétence « eaux usées »,
DECIDE de clôturer ce budget annexe et de reporter les excédents au budget général de la commune :

report en investissement (001) recettes :	9 308.71 €
report en fonctionnement (002) recettes :	69 435.18 €

BUDGET GENERAL - Décisions modificatives

DECIDE de modifier les crédits budgétaires, comme suit :
Fonctionnement

Dépenses 673 - Titres annulés sur exercice antérieur :	+ 4.332,00 €
Recettes 7343 - Taxes sur les pylônes :	+ 4.332,00 €

Extraits des séances du conseil municipal

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

PERSONNEL COMMUNAL - modifications de temps de travail, suite avis du CT
VU la délibération du 31 janvier 2017,
VU l'avis favorable du Comité technique en date du 15 mars 2017
Il est proposé de suivre cet avis et de prendre les arrêtés concernant ces agents.

Comptes de gestion 2016 du Receveur – Approbation
PROPOSE d'approuver sans réserve ou observation les comptes de gestion du Receveur, pour l'exercice 2016, concernant le budget général de la commune ainsi que les budgets annexes (atelier relais BATEL, Maison paramédicale).

Comptes administratifs 2016 - budget général + budgets annexes

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	990 969,18 €	1 745 762,50 €	+ 754 793,32 €
INVESTISSEMENT	649 712,50 €	437 139,60 €	- 212 572,90 €
Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 2489 093,59 €			

BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	10 853,42 €	18 726,00 €	+ 7 873,58 €
INVESTISSEMENT	12 292,27 €	0 €	- 12 292,27 €
Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 3 867,43 €			

BUDGET ANNEXE – Maison paramédicale

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	18 457,36 €	40 324,45 €	+ 21 867,09 €
INVESTISSEMENT	854 014,72 €	858 287,27 €	+ 4 272,55 €
Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 41 808,95 €			

APPROUVE les comptes administratifs énoncés ci-dessus (17 **POUR**, le Maire étant absent au moment du vote)

Imposition directe 2017 – vote des taux

Le Conseil Municipal
PROPOSE de voter les taux d'imposition des taxes directes, pour l'exercice 2017, comme suit :

Taxe d'habitation :	13,26 %
Taxe foncière (bâti) :	19,30 %
Taxe foncière (non bâti) :	16,99 %
Pour un produit attendu de :	600 004 €

ACCEPTE l'annexe n° 10 à la convention conclue avec la Ligue de l'enseignement, fixant les conditions financières d'intervention pour l'année 2017, à savoir une participation de 36 720 € composée d'un versement de 35 091 € et d'un report à nouveau de 1 629 € correspondant à l'excédent de l'exercice 2016.

Inscription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires des Promenades et des Randonnées (PDIPR)

Le Conseil municipal approuve l'inscription des chemins désignés ci-après au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et s'engage à conserver le caractère public et ouvert :

- Section ZN, chemin rural dit Voie des Vignes
- Section ZO, chemin rural dit de la Haie des Vignes
- Section ZO, chemin rural dit Voie de l'Ormereau

Par ailleurs, le conseil municipal s'engage à maintenir l'implantation de ces chemins s'il se présentait un projet de vente, d'échange ou d'opérations d'aménagement foncier.
Si le maintien n'est pas possible, la commune proposera à l'administration départementale un chemin de substitution aux caractéristiques analogues et au plus près du tracé initial afin d'assurer la continuité de l'itinéraire.
Ce n'est qu'après cet accord que la commune procédera à la modification du chemin concerné.

Suite à la clôture du budget annexe « service assainissement eaux usées » et à la création du COPE – Assainissement de Lusigny-sur-Barse, le Conseil Municipal

PROPOSE de reverser la somme de : 74 696.93 €

Convention COMMUNE et ADPC
(Association Départementale de la Protection Civile) de l'Aube

Le 1er juin 2017, le Maire a réuni l'équipe Municipale afin de procéder à la signature de la Convention entre la Commune et l'ADPC de l'Aube.

La Commune a son plan de sauvegarde finalisé et en situation de crise, l'ADPC Aube peut apporter un soutien logistique.
Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier la gestion des secours avec les élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises... en cas d'évènements majeurs de crise. Son objectif est de prévoir l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le Personnel Communal

Après le départ de Stéphanie COLLIN en janvier dernier, un changement d'organisation a eu lieu à la Mairie. Sous la responsabilité du Maire, Josiane PIELTIN encadre le personnel communal et en collaboration avec les élus prend en compte les décisions prises par le conseil municipal et fait le suivi de toutes les obligations administratives de la commune, élabore les budgets...

Vous trouverez sur le site internet de la Commune dans l'onglet Services Municipaux les noms des personnes travaillant au sein des services : **http://www.lusigny-sur-barse.fr/**

Ouverture d'une nouvelle classe

L'effectif de la prochaine rentrée sera plus élevé. L"inspection Académique a décidé l'ouverture d'une nouvelle classe à Lusigny pour la rentrée 2017/2018 : une huitième classe en élémentaire. Les travaux d'aménagement seront réalisés durant l'été afin d'accueillir tous les enfants. Le préau sera transformé en salle de classe.

Des projets seront finalisés à partir de 2019

Il devient nécessaire dans l'avenir de réorganiser les écoles, la restauration, le périscolaire, le centre de loisirs, la bibliothèque.. etc

Pour le moment, la réflexion est globale sur le projet.

Prochainement à Lusigny :

2 bornes de recharges de véhicules électriques

y compris pour les vélos électriques

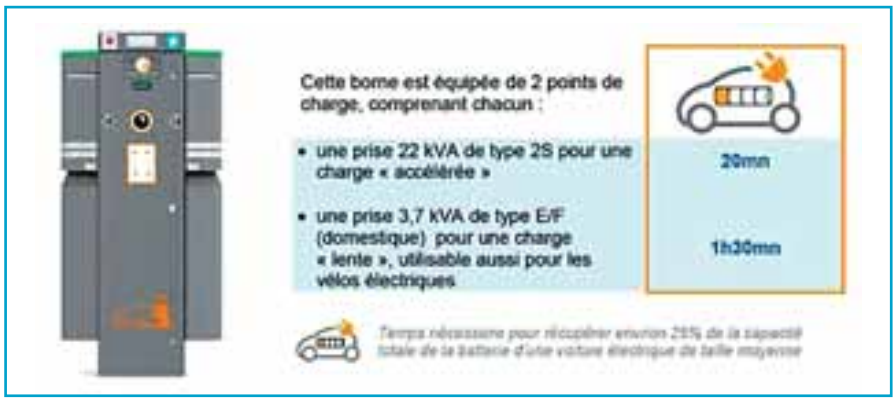

Pourquoi mettre en place ce service dans notre commune ?
Actuellement, le manque de points de recharges est un frein au déploiement des véhicules à propulsion électrique. Comme de nombreuses communes dans l'Aube, Lusigny-sur-Barse souhaite contribuer à la préservation de l'environnement. En tant que commune intégrée au Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient, nous devons être capable de faire bénéficier à nos visiteurs des services les plus larges possibles, notamment en lien avec l'écologie. Les bornes étant géo-référencées, tout usager possesseur d'un véhicule électrique saura les localiser. Nos visiteurs pourront ainsi réaliser l'ensemble de leurs achats dans nos commerces locaux et se restaurer, pendant que leur véhicule se recharge tranquillement.

Où seront-elles situées ?
La première sera prochainement implantée Place de l'Europe, et la deuxième Place de l'Eglise.

Comment fonctionne l'accès au service de recharge ?
L'accès aux prises et au service de recharge d'une borne est possible après identification de l'usager. Cette identification se fait soit :

- **pour un utilisateur régulier (abonné) :** par badge délivré par courrier à l'utilisateur après inscription via le formulaire disponible sur le site : https://chargelec.sde-aube.fr.

Un courriel de validation est envoyé à l'issue de toute inscription. Le badge obtenu est crédité au départ par l'utilisateur (et rechargé régulièrement) avec le nombre d'unités de charge souhaitées, via PayByPhone [1].

- **pour un utilisateur occasionnel :** avec un smartphone en scannant le QR code présent au droit du point de charge concerné, et en achetant le nombre d'unités de charge souhaitées via PayByPhone [1].

Une unité permet d'obtenir 6 kWh de charge, correspondant à environ 20 mn de charge accélérée ou 1h30 mn de charge normale.

(1) A la première utilisation de PayByPhone, il est nécessaire de créer un identifiant avec un numéro de mobile et une carte bancaire en cours de validité
Source : SDEA - retrouvez tous les détails sur leur site internet https://chargelec.sde-aube.fr

La Commune a réalisé des travaux d'aménagement devant la pharmacie

L'église Saint Martin retrouve sa superbe...

Les élus municipaux se sont mobilisés pour mettre en œuvre la rénovation de l'Eglise de notre commune. Les entreprises ont œuvré sur le chantier et aujourd'hui vous pouvez admirer les premiers résultats du travail accompli par les artisans : la maçonnerie, la charpente, la couverture, les vitraux etc...

Consciente de la gêne occasionnée durant les travaux, la Commune remercie les Lusigniens, paroissiens et visiteurs pour leur compréhension. Nous remercions toutes les personnes qui ont fait un don pour aider à la restauration de notre église et préserver ainsi le patrimoine, témoin de l'histoire pour les générations futures.

Il est encore temps de soutenir financièrement...

Les travaux ne sont pas encore terminés et la Commune a besoin de soutien financier pour pouvoir continuer. Vous pouvez toujours, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, participer à une souscription publique.

Vous trouverez tous les renseignements sur les site internet : **www.lusigny-sur-barse.fr/**

Il suffit de télécharger le bon de souscription sur le site internet de la Fondation du Patrimoine : **www.fondation-patrimoine.org,** afin d'effectuer un don en ligne ou bien se renseigner en Mairie.

Sous la protection de la Vierge Marie qui est à l'intérieur de l'Église Saint-Martin, il y a des sculptures de têtes tout autour du clocher à l'extérieur. Les aviez-vous remarquées avant la restauration de l'église ? c'est difficile de les voir d'en bas ! Que représentent-elles ? Qui sont ces personnages ? Des habitants de Lusigny à l'époque de la construction ? Si vous avez une explication, n'hésitez pas à venir nous en parler en Mairie.

Le Verger Communal

Dimanche 12 mars 2017, la Commune a organisé une formation de taille des fruitiers. Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Une vingtaine de personnes était présent au verger de La Jonchère à Lusigny pour s'initier à la taille des arbres fruitiers. Les membres de l'Association «Les Vergers aux Chouettes» de la Villeneuve au Chêne ont su captiver les participants lors de la taille de deux pommiers et un pêcher en prodiguant des conseils pour une taille harmonisée et un entretien régulier. Surtout ne laissez pas proliférer le gui sur vos arbres, c'est la mort assurée de l'arbre, et n'hésitez pas à couper carrément la branche et pas seulement la petite partie où se trouve le gui. Depuis cette formation, certains habitants se sont proposés pour tailler les arbres fruitiers. La Commune a décidé de clôturer le jardin communal. Un Lusignien offre les piquets.

La Commune remercie les personnes volontaires prêtes à nous aider pour l'entretien, afin de faire de ce lieu un endroit créateur de lien social où les fruits pourront êtres récoltés par les Lusigniens et également un lieu pédagogique pour les éducateurs et enfants.

A la rentrée prochaine, les enseignants des écoles et collège de notre Commune, le Centre de Loisirs pourront se rendre sur le verger communal et organiser des animations ou activités pédagogiques à leur guise.

Il suffira d'avertir la Mairie de Lusigny pour toute action ou demande particulière.

Nouvelle règlementation : l'usage des pesticides chimiques interdit

Collectivités
Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public (sauf dans les cimetières et dans les terrains de sport clôturés). L'année 2017 constituera une transition vers de nouvelles pratiques alternatives, auxquelles chaque Lusignien devra s'habituer. Dans certains secteurs, les herbes spontanées ne seront pas éliminées de façon aussi stricte qu'auparavant.

Particuliers
Et dès 2019, l'usage de pesticides sera interdit pour tous les citoyens. Le moment est venu pour que chaque Lusignien change son regard sur l'espace public et l'espace privé : moins de produits chimiques, plus de nature.

objectif ZERO PESTICIDE

Chaque habitant aura bientôt à repenser sa façon de gérer son jardin.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a organisé, fin mars, à Rouilly-Sacey un ciné-débat sur «Nos jardins et nos villages au naturel», avec André LEFEBVRE, ingénieur agronome, expert en agriculture biologique, afin de dire au revoir aux pesticides.

Le moment est donc venu de faire évoluer les mentalités, un brin d'herbe sur le trottoir ou dans un cimetière n'est pas signe d'abandon ou de négligence d'entretien. Il n'est pas possible de domestiquer la nature par tous les moyens en continuant à propager des produits chimiques nocifs pour la santé humaine et la biodiversité.

Chaque habitant devra s'habituer à de nouvelles pratiques dans les espaces publics.

Les alternatives : revenir au désherbage manuel à la binette, au paillage des massifs et du potager, mettre en herbe les allées, chemins

et certains secteurs du jardin, poser un géotextile sous les gravillons, utiliser le matériel de désherbage thermique ou mécanique, utiliser des produits de bio contrôle homologués (d'origine végétale…).

N'hésitez pas à appeler la Cellule Zones Humides du Parc Naturel de la Forêt d'Orient si vous souhaitez des renseignement, conseils divers :
tél : 03 25 40 04 12
Cellule Zones humides
responsable.zh@pnrfo.org

Le fleurissement dans notre commune

L'équipe communale, comme chaque année, continue à embellir le village. Vous avez pu remarquer les plantations de pensées et tulipes jaunes au printemps et les plantations d'été. Nous avons également observé de beaux jardins à Lusigny faits par les habitants.
Durant la saison estivale, une profusion de fleurs vient ravir les visiteurs, les touristes et les habitants. Continuons à embellir notre village.

L'école contre le gaspillage alimentaire

Au 1er janvier 2017, notre école Primaire et notre restauration scolaire sont entrées officiellement dans le dispositif « 1000 écoles contre le gaspillage alimentaire » suite à l'appel à projet de l'ADEME « Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie » et du SIEDMTO. L'objectif étant de réduire les déchets, de sensibiliser les enfants au tri, au compostage…

La Mairie a organisé une première réunion de travail - toutes les personnes, sans hésitation, ont dit oui au projet. Elus, membres du personnel de la Mairie, enseignants ont adhéré au projet.

En mars dernier, **une campagne de pesée** a été réalisée à la cantine scolaire sur une semaine avec les enfants par des agents du SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Elimination Des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient) qui on installé un «gachimètre» de pain à la cantine pour évaluer le pain jeté par jour.

Côté repas : le point culminant a été le vendredi avec un menu qui n'a pas plu aux enfants et qui a été jeté en grande quantité : plus de 10 kg. Les quantités proposées sont trop importantes : même un repas qui a du succès entraine plus de 6 kg de pertes alimentaires toute section confondue.

Véronique Mousse, responsable de la cantine scolaire, nous a confié que le personnel est très sensibilisé au «non gaspi» et au tri des déchets. Nous expliquons régulièrement aux enfants qu'il ne faut pas gaspiller inutilement. Depuis la campagne de pesée du pain, il a été décidé de commander moins de pain. Nous sensibilisons les enfants régulièrement afin de réduire les déchets alimentaires.

Le SIEDMTO nous a indiqué que le dispositif durera jusqu'en juin 2018. Des formations et animations ont été proposées sur le tri et le recyclage, sur le «contre gaspillage alimentaire». Ces actions se poursuivront à la prochaine rentrée scolaire.

L'EAU

PAIEMENT EAU - 3 FACTURES PAR AN

Le SDDEA vous informe : désormais les Lusigniens concernés recevront 3 factures par an, basées sur la relève des compteurs qui a eu lieu en avril :

Eau potable

- **Septembre** : facturation de l'abonnement et de la consommation

Assainissement Collectif

- **Mars** : facturation de l'abonnement (1er fraction)
- **Novembre** : facturation de la consommation (2ème fraction)

COMMENT ÉCONOMISER MON EAU ?

Voici quelques conseils pratiques pour économiser son eau :

- Faire la chasse aux fuites : pour détecter une fuite, il suffit de relever le chiffre de votre compteur, attendre, ne pas utiliser d'eau pendant au moins 2 heures puis vérifier que le chiffre au compteur n'a pas changé.
- Préférer une douche à un bain
- Installer une chasse d'eau à double commande
- Utiliser les modes éco de vos appareils électroménagers

QUELQUES GESTES SANTÉ-ENVIRONNEMENT EAU

- Je ne laisse jamais couler l'eau inutilement (en prenant une douche, en me lavant les mains…)
- J'installe un tonneau (avec couvercle) ou une citerne pour récolter l'eau de pluie et l'utiliser dans le jardin
- Je ne jette pas les restes de peintures, de solvants usagés (white-spirit, acétone…) dans les toilettes ni dans l'évier mais à la déchèterie.
- J'équipe ma robinetterie de systèmes permettant de limiter ma consommation d'eau, (réducteurs de débit, mitigeurs ou douchettes à faible débit).
- Je ne jette pas de lingettes dans les toilettes. Une fois dans les collecteurs d'eau usées, les lingettes forment des amas de fibres qui peuvent boucher totalement les réseaux d'assainissement ! (et recherchez des alternatives aux lingettes, qui ont un fort impact environnemental).

Repas des Aînés

Comme chaque année nos Aînés de 70 ans et plus se sont réunis à La Grange, sur invitation du CCAS pour passer un agréable moment. Les doyens présents à ce repas ont été mis a l'honneur et un colis de douceurs leur a été offert : Madame Simone VILLAIN et Monsieur Gilbert BOILEAU. Madame Reine NOIROT et Monsieur Ignace LAMBRECHT, les doyens qui n'ont pu se déplacer, pensionnaires à la maison de retraite La Salamandre, ont également reçu un colis de douceurs.

Après un copieux repas, les animateurs de Starlight Animation ont su mettre l'ambiance «cabaret» pour régaler et détendre toute l'assemblée. Que c'était bon de chanter les grands classiques de Chantal Goya, Bécassine, Le lapin, Piyou Piyou petit poussin, et voir évoluer sur la piste des Lusigniens «incognito» déguisés, avec une chorégraphie bien dynamique. Trop mignons !

La Sittelle s'envole aux vœux du Maire

Pour les Vœux du Maire et du Conseil Municipal aux Lusigniens à La Grange, l'école de danse de La Sittelle a offert un spectacle de qualité à toute l'assistance. Voilà une école qui sait accueillir petits et grands pour rayonner aussi bien dans la danse classique que dans la danse moderne sans complexe. C'est gracieux, raffiné, léger avec une chorégraphie recherchée. Dommage les garçons, vous devriez aussi y participer, pour les portés vous avez les muscles et vous êtes aussi gracieux !

Concert de musique

L'École de Musique de Lusigny a donné son concert traditionnel à La Grange début avril, en présence d'une belle assistance et des parents qui ont pu évaluer les progrès réalisés par leurs enfants, tout en étant bienveillant sur les petits «couacs» des débutants.

Les professeurs ont accompli un travail remarquable avec leurs élèves (enfants et adultes) et chaque groupe a interprété un morceau sur son instrument favori (saxophone, clarinette, accordéon, piano, guitare, batterie, xylophone géant, percussions…), sans oublier le chant.

Une très bonne ambiance régnait dans cette salle de La Grange, ce qui a réconforté les professeurs et bénévoles de cette école. N'hésitez pas à les rejoindre car ils ont toujours besoin de renforts et d'élèves.

La Résidence «Les Lacs d'Orient» Foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé des adultes handicapés

L'Amicale des Parents et Amis de la Résidence «Les Lacs d'Orient» ont organisé le dernier week-end de février, à La Grange, une exposition des tableaux réalisés par les résidents, dans le cadre d'un projet initié et financé par l'amicale en collaboration avec la direction de la résidence.

Les peintures et collages ont été réalisés, sous la direction de Catherine LEMOINE, par les différentes unités de la résidence. A la manière de MIRO, CHAGAL, DERAIN, MODIGLIANI etc… Ce vernissage a agréablement étonné et surpris tous les visiteurs qui n'ont pas manqué d'éloges sur la qualité des œuvres exposées et ont chaleureusement félicité les artistes.

Un atelier participatif, ouvert au public, a permis aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents de continuer à s'exprimer sur la toile ou aux découpage et collage.

« L'Art est un merveilleux tremplin au service des relations humaines, du bien-être, de l'affirmation de soi et un levier irremplaçable contre l'exclusion ».

Régates de Pâques sur le Lac d'Orient

Le week-end de Pâques, cinq nations (France, Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse) se sont retrouvées sur le Lac d'Orient pour les traditionnelles régates de Pâques organisée par le CNHS (Club Nautique de la Haute Seine) de Lusigny. 50 bateaux (19 FINN, 31 cinq o cinq 5o5) et 112 navigateurs se sont affrontés sur 11 manches du samedi au dimanche. Tous les concurrents ont été ravis de participer à cette manifestation et ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé par les bénévoles du club.

Alerte aux chenilles dans les arbres

Faites bien attention à vos arbres : les vieux fruitiers (ils sont les plus sensibles et peuvent en mourir), chênes, peupliers, marronniers, tilleuls, saules, érables.

CHENILLES DE 8CM !

SCIURE

REJET CRÉMEUX

COSSUS GÂTE-BOIS PAPILLON DE NUIT

Ils peuvent être envahis par un insecte, la chenille du Cossus Gâte-Bois (cossus cossus). Plusieurs chenilles peuvent se loger dans un même tronc. Adulte, c'est un papillon grisâtre de 7 à 8 cm d'envergure. C'est un papillon de nuit.

Une odeur désagréable, qui est due à des glandes annexées aux pièces buccales, se dégage de l'arbre. Le cycle du cossus est au minimum de deux ans : le papillon apparaît de la fin juin à la mi-août. Les jeunes chenilles issues des œufs creusent des galeries sous l'écorce puis au printemps suivant, pénètrent dans le bois. Elles rejettent une masse rougeâtre granuleuse, formée de sciure et d'excréments mêlés de soie, qui s'accumule au pied de l'arbre. Elles restent immobiles (dans un cocon) dans la galerie l'hiver suivant et se nymphosent au printemps.

Il n'y a pas de traitement efficace : la chenille entre profondément dans le bois et lorsque sa présence est détectée, du fait de l'apparition de la sciure au pied de l'arbre, c'est que l'arbre est déjà bien atteint. Pour limiter la propagation, il peut être envisagé d'abattre l'arbre et le brûler avant l'apparition des papillons et ainsi détruire le maximum de chenilles et nymphes.

Nos remerciements à Marylène GALODÉ - Correspondant observateur pour le département de la santé des forêts à l'Office National des Forêts - qui a recueilli ces informations sur le site internet de l'INRA afin de renseigner une habitante de Lusigny.

Voici en photos, tous les signes qui doivent vous alerter, et à ce stade il est déjà trop tard pour sauver l'arbre !

Commémorations

Un hommage a été rendu le 19 mars 2017 aux victimes et familles endeuillées de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Pour la célébration de la victoire de 1945, le 8 mai, un hommage a été rendu à tous les combattants qui se sont sacrifiés pour notre libération.

L'Association Animations Loisirs de Lusigny (AALL) et les bénévoles

Les 3 et 4 juin 2017, tous les triathlètes se sont donnés rendez-vous à la plage de Lusigny au 13ème triathlon des lacs associant les 3 disciplines : la natation, le cyclisme, la course à pied.

Tous les ans (le 1er weekend de juin) des bénévoles se dévouent pour faire de ces journées une magnifique rencontre de sportifs et visiteurs.

Ces bénévoles tiennent un stand durant les 2 jours (boissons et repas). L'ambiance est conviviale.

Si vous souhaitez vous inscrire et aider lors des prochains Triathlons, n'hésitez pas à en parler au Président de l'AALL.
Contact - http://aal-lusigny.fr/

Don de sang à Lusigny

Voilà déjà de nombreuses années que la commune de Lusigny accueille l'équipe de l'EFS (Établissement Français du Sang) pour le prélèvement de sang. Cet établissement est le seul habilité en France pour la collecte de sang, de plasma, de plaquettes et de moelle osseuse. Le président de l'Aube, Monsieur Michel THIEDOT, nous rend régulièrement visite à Lusigny, afin de nous encourager dans notre action. Nous incitons également les habitants des communes environnantes à venir à La Grange pour donner leur sang.

Une collecte est organisée également au Collège Charles Delaunay, chaque année, afin d'informer les élèves sur l'importance du don de sang et qu'ils puissent devenir, à leur tour, donneurs à leur majorité. À travers cette action ils sont incités à mobiliser leurs parents et amis pour la même cause.

Les besoins en produits sanguins sont constants et chacun d'entre nous aura un jour dans son entourage une personne qui aura besoin d'être transfusée. Nous comptons sur vous pour les prochaines collectes.

POCHAINES COLLECTES
- La Grange, le **26 août 2017** de 9 h à 13 h
- Le **24 novembre 2017** de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30, au COSEC (avec la participation des élèves du Collège Charles Delaunay).

Les membres du nouveau bureau
Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lusigny
Vice-Présidente : Liliane MADUR
Trésorière : Catherine CHARVOT
Secrétaire : Liliane BONALDI
Commissaire aux Comptes : Madeleine GUBLIN
Membre : Catherine JOLIBOIS

Président : Roland CHARLIER
Adresse : 1, ruelle de Millery à Lusigny
Tél : 03.25.41.23.33

La majorité de l'équipe de bénévoles de Lusigny qui organise les collectes a été durement touchée ces derniers mois par la disparition d'un être cher. Malgré cette épreuve douloureuse, chacun est resté mobilisé et dévoué pour continuer son action de partage. Les Lusigniens leur sont reconnaissants et leur offre toute leur affection pour les réconforter.

Notre coup de cœur

À Roland CHARLIER, 89 ans, Président de l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lusigny qu'il a créée en 1979 avec le soutien de Monsieur Christian MICHON, Président de l'Union Départementale des Donneurs de sang bénévoles de l'Aube, et celui de Monsieur Bernard HUSSENET, Maire de Lusigny.

Natif des Ardennes, il a dû partir le 13 mai 1940 avec sa famille et se réfugier dans l'Aube, poussé par les Allemands, avec une charrette et 3 chevaux. Ils se sont installés à Lévigny (6 ans) puis à Vosnon. Il a commencé à travailler à l'âge de 13 ans chez des cultivateurs. A été apprenti charron (fabrication de remorques agraires) jusqu'à son départ au Service Militaire en 1948. À son retour, il a travaillé, toujours dans la charronnerie, à Aix-en-Othe jusqu'en 1957. Puis il a été embauché à la carrosserie André HUGOT à Lusigny.

Sa passion, il a pu l'exercer dans l'entreprise de Monsieur Bernard HUSSENET, comme ébéniste à partir de 1961 et il y a fait toute sa carrière. Chez lui, dans toutes les pièces, tous les meubles ont été faits avec ses «doigts d'or» : du mobilier raffiné avec un travail de finition d'artiste qui durera des siècles. Vous pouvez d'ailleurs admirer à la salle des fêtes le bar qui a été réalisé par lui et Monsieur HUSSENET. Il a participé activement à l'activité de la commune comme conseiller municipal puis maire-adjoint de 1977 à 2001 en étant chargé du Patrimoine. A également participé aux animations de Lusigny. A été pendant 24 ans, délégué départemental de l'Éducation Nationale de Clerey (rôle de conciliation entre éducateurs/parents/municipalité). Depuis plus de 20 ans, il est membre du conseil d'administration du collège Charles Delaunay à Lusigny. Enfin, une vie fort occupée et qui le maintient bien en forme ! Comment ne pas évoquer également son épouse Irène qui l'a toujours accompagné, épaulé et chéri de façon discrète, ils s'étaient mariés en 1950 et étaient heureux ensemble. Elle aussi a su se consacrer aux autres en y apportant son aide et sa gentillesse. Elle est partie en 2016 pour se reposer à jamais, laissant un grand vide dans le cœur de Roland. Les Lusigniens ont une sincère pensée pour elle et n'oublieront pas d'encourager Roland.

Jeunes et passionnés de voile, c'est possible au Club Nautique de la Haute Seine (CNHS) de Lusigny !

Clément RODRIGUEZ, **17 ans, prépare un Bac Pro Forêt (formation à la sylviculture et à l'exploitation du bois) au Lycée Professionnel Forestier de Crosny (Aube). Il n'a pas encore affiné son orientation professionnelle mais la voie qu'il a choisie lui laissera sans aucun doute le choix.**

Il pratique la voile depuis 3 ans. Sport qu'il a découvert, lors du Forum des Associations à La Grange, à son arrivée à Lusigny. Comme il aime être sur l'eau, cela lui paraissait évident de suivre les cours de voile dispensés par le CNHS sur le Lac d'Orient.

Depuis, c'est devenu une passion et il se rend régulièrement, à vélo à son loisir, sur la base nautique du CNHS pour naviguer avec un bateau de type Laser. Dès sa première année de voile il a participé à des régates et son club l'encourage à gravir les échelons pour obtenir une bonne place au classement de la FFVoile.

Il souhaite passer des diplômes pour être animateur moniteur de voile l'été. Aimerait posséder un croiseur (un voilier) quand il sera beaucoup plus grand !

Il n'est pas le dernier à proposer ses services, bénévolement, lors de l'organisation des régates au club. Et, devinez où il souhaite être affecté ? Sur l'eau bien sûr !

Entre son choix d'études et de loisirs, Clément ne manquera pas d'air !

Émilie GUILLEMINOT, **16 ans, passe le Bac S cette année et sera à la prochaine rentrée universitaire à la Fac de Médecine de Dijon. Elle est attirée par la neurochirurgie, mais verra par la suite pour choisir une spécialisation en fonction de son évolution au cours de sa formation.**

Elle a été spontanément attirée par la pratique de la voile grâce à son papa Jean-Marc, fidèle adhérent au CNHS, qui l'a initiée dès son plus jeune âge.

Elle suit régulièrement des cours encadrés par un moniteur diplômé de l'École de sport du CNHS. Il y règne une très bonne ambiance, et toutes les générations sont représentées, même pour prendre des cours ! Elle participe également à des régates et figure au classement de la FFVoile.

Elle incite tous les jeunes de Lusigny à venir tester ou pratiquer ce sport qu'elle trouve passionnant. Et, dit-elle, quelle chance d'avoir dans sa commune un tel club, il suffit de prendre son vélo pour s'y rendre.

Comme elle entame de longues études, loin de Lusigny, elle sait déjà que pour se défouler, dès qu'elle aura du temps libre, elle sera sur le Lac d'Orient.

Pétillante et bondissante, Émilie a un sourire qui rayonne sur tout son entourage. Voilà déjà un remède pour ses futurs patients !

L'élément «Eau» du parcours Bachelard

Afin de fêter le Centenaire de Gaston Bachelard (1884-1962) philosophe natif de Bar-sur-Aube, la Région Champagne-Ardenne lance en 1984, une commande publique pour la création de quatre sculptures monumentales autour des 4 éléments : l'Eau, l'Air, le Feu et la Terre. La Région décide alors que les 4 départements qui la constituent (Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne) se partageront les 4 thématiques qui font référence aux oeuvres de Bachelard.

Gaston Bachelard et les 4 éléments :

Gaston Bachelard utilise les 4 éléments des philosophes de l'Antiquité : l'Eau, l'Air, le Feu et la Terre dans l'analyse des leitmotivs propres à chaque artiste. Selon lui, tous les grands créateurs paraissent baignés par un élément qui domine leur œuvre. L'imagination créatrice aurait besoin en effet d'un support matériel, celui que l'on trouve dans les quatre éléments constitutifs de notre monde sensible, d'où le concept « d'imagination matérielle».

Bachelard a développé cette théorie dans une série d'ouvrages :

- La Psychanalyse du **Feu**
- L'**Eau** et les Rêves : essai sur l'imagination de la matière
- L'**Air** et les Songes : essai sur l'imagination du mouvement
- La **Terre** et les Rêveries de la volonté : essai sur l'imagination des forces
- La Terre et les Rêveries du repos : essai sur l'imagination de l'intimité

Un philosophe qui nous laisse rêveur.
Extraits :

«C'est près de l'eau que j'ai le mieux compris que la rêverie est un univers en émanation, un souffle odorant qui sort des choses par l'intermédiaire d'un rêveur. Si je veux étudier la vie des images de l'eau, il me faut donc rendre leur rôle dominant à la rivière et aux sources de mon pays. Je suis né dans un pays de ruisseaux et de rivières, dans un coin de la Champagne vallonnée, dans le Vallage, ainsi nommé à cause du grand nombre de ses vallons. La plus belle des demeures serait pour moi au creux d'un vallon, au bord d'une eau vive, dans l'ombre courte des saules et des osières.»

«Fraîche et claire est aussi la chanson de la rivière. Le bruit des eaux prend en effet tout naturellement les métaphores de la fraîcheur et de la clarté. Les eaux riantes, les ruisseaux ironiques, les cascades à la gaieté bruyantes se retrouvent dans les paysages littéraires les plus variés.»

A l'écoute de l'eau et de ses mystères, Gaston Bachelard entraîne son lecteur dans une superbe méditation. Plongée fascinante depuis les surfaces brillantes et claires, où naissent les images fugitives, jusqu'aux profondeurs obscures, où gisent mythes et fantasmes. Le texte d'un philosophe érudit métamorphosé en poète.

L'eau nourrit de nombreuses images. Tantôt douce, maternelle, berçante, tantôt sombre et violente, elle est l'élément le plus ambivalent.

La sculpture de Klaus RINKE est un bel hommage à l'ouvrage de Gaston Bachelard. L'artiste a choisi le site de Lusigny-sur-Barse, car il trouve l'inspiration d'une eau avec ses multiples ambivalences : sage, tumultueuse, apaisante et effrayante… Cette eau élémentaire, maternelle et cosmique. L'artiste l'utilise comme un matériau à part entière, elle fait partie de son œuvre au côté du bois et de l'acier. Il veut sa création en harmonie avec l'environnement. Le cercle au-dessus, sert de cadre au merveilleux paysage qui l'entoure. La sculpture est vivante, variable en fonction du temps, de la luminosité, elle se reflète dans le miroir de l'eau, laissons-nous aller à la rêverie… Restons à l'écoute de l'eau et de ses mystères…

4 sculptures / 4 artistes :
La Région fait appel à des artistes contemporains de renommée internationale :

1 **LE FEU / Paul Rebeyrolle (1998) à Chooz, Ardennes**
Paul Rebeyrolle (© Adagp, Paris) / photographe : Jacques Philippot

2 **L'EAU / Klaus Rinke (1986) à Lusigny-sur-Barse,**
sur le canal déversoir de la Barse dans l'Aube

3 **L'AIR / Eugène van Lamsweerde (1991) à la Tour Saint-Fergeux à Langres, en Haute-Marne** Eugène Van Lamsweerde (© Adagp, Paris) / photographe : David Covelli - Mairie de Langres

4 **LA TERRE / Bernard Pagés (1986) à Mailly-Champagne, Lieu-dit Craon-de-Ludes dans la Marne** Bernard Pagès (© Bernard Pagès)

Les étangs, une longue histoire…

Extrait du COURRIER SCIENTIFIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA FORET D'ORIENT
2006 - N° 30 -Pages 9-10-11
article de Jean Louis PEUDON historien.

La Forêt d'Orient est une grande région d'étangs.

Au milieu du XVIIIe siècle, si on en croit la carte dressée par Cassini, ancêtre de nos cartes IGN, on dénombrait 166 étangs sur l'ensemble du territoire correspondant à l'actuel département de l'Aube dont 94 pour les seules paroisses incluses dans les limites actuelles du Parc. (…).

Au hit-parade des étangs les plus anciens pour lesquels on peut fournir des dates plus précises figurent des étendues d'eau qui ont disparu et d'autres qui sont toujours là. Aux premiers appartient le Thiélou, en 1240, sur le territoire de Mesnil-Saint-Père, mais on n'en trouve pas de mention ultérieure. Si l'on en croit Roserot, dans son dictionnaire historique, une vingtaine d'étangs sont datés avec certitude avant la fin du XIVe siècle, dont quatre existent encore, d'après GOUX (1998) : la Milly et Quinze-Deniers (Piney), la Borde (la Rothière), le Reculon (Vendeuvre-sur-Barse). Le facteur historique propre à la région a été la présence d'acteurs de premier plan, des Augustiniens avec l'abbaye Saint-Martin-es-Aires, des Bénédictins avec l'abbaye de Montiéramey, des Cisterciens avec l'abbaye de Larrivour. Le récit d'un visiteur de Clairvaux nous apprend qu'il existait un moine intendant des eaux au XIIIe siècle.

L'action de l'abbaye de Larrivour, fille de Clairvaux, construite dans la première moitié du XIIe siècle, est manifeste. Ses anciennes granges, se succèdent entre Géraudot et Courteranges : Vaudemanche, la Fromentelle, la Fontainerie, la Porcherie, Vallièvre, le Râle. Jusqu'au début du XIXe siècle, elles étaient accompagnées d'une chaîne d'étangs : les Lavards, les Vergers, la Fontainerie, la Croix. Au milieu du XIXe siècle, ou peu après, ils avaient totalement disparu. En 1995, les Lavards ont été reconstitués par Monsieur DURAND.

A quoi les étangs ont-ils servi au cours de l'histoire ?

La première des activités a été la pisciculture. Le poisson frais, acheminé dans les villes, était fort apprécié et une source importante de revenu. Les deux poissons préférés étaient le brochet et surtout la carpe au point que plusieurs étangs s'appellent tout simplement des carpières. L'aire de vente des poissons pouvait être étendue. L'étang de Lesmont, l'un des plus vastes du département de l'Aube au XVIIIème siècle, avec 120 ha, était réputé pour ses bonnes carpes jusqu'à Paris. Le transport était assuré sur rivière par des boutiques à poissons, bateaux spécialement aménagés pour ce transport. On se méfie du brochet, poisson prédateur bien connu. Ainsi, dans un bail de 1750, il est stipulé pour les preneurs à bail des domaines du duc de Piney Montmorency, «qu'ils ne pourront mettre aucun brochet dans les étangs pendant les trois derniers mois du présent bail». Le rôle des étangs varie en fonction de leur surface. Dans les petits étangs, dits étangs de pose, peu profonds et qui se réchauffent vite, on alevine, tandis que ceux de l'aval, plus profonds sont consacrés au grossissement. Dans l'étang de Voivre, à cheval sur Brienne-la-Vieille et Brienne-le-Château, on mettait en réserve et on nourrissait les poissons qui servaient à la consommation du château. La deuxième grande utilisation des étangs était agricole. Depuis très longtemps, on pratiquait l'alternance de la pisciculture et de l'agriculture. Cela permet d'augmenter les surfaces emblavées et d'enrichir le fond des étangs par la pratique d'une culture, notamment lorsque l'élevage portait sur celui des carpes, poissons fouisseurs. D'après une étude publiée dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube, «souvent on laisse les étangs en eau pendant 6, 9, 12 ans et plus et, par contre, on les rend souvent aussi à la culture pendant le même nombre d'années. Cette opération de dessèchement s'exécute aisément puisqu'il ne s'agit que d'enlever le barrage ou de lever la bonde qui retenait l'eau. Elle ne dure guère plus de huit jours. Le poisson croît bien mieux et s'engraisse facilement dans un étang récemment enlevé à la culture ; aussi a-t-on soin d'alterner la culture et la mise en eau. On a remarqué que les étangs où les bestiaux vont librement pâturer sont favorables à la reproduction et à la croissance des poissons». Les communautés tenaient beaucoup aux étangs car ils servaient d'abreuvoirs et la queue de l'étang fournissait une flore appréciée pour le pâturage des animaux.

Etang des Lavards

Il a existé un autre usage au Moyen Age ou durant les Temps Modernes, indiqué par la toponymie. Deux étangs étaient appelés «le Moulinet» à Brévonnes et à Mathaux. Cela signifie que des moulins ont fonctionné à la sortie de l'étang. Le document concernant les étangs de Larrivour porte un étang de la Forge qui associe donc l'étendue d'eau à une industrie sous une forme technique qui reste à préciser. A Piney, un étang s'appelait Ecoute-s'il-Pleut. Cette dénomination a été interprétée comme s'appliquant à des moulins qui manquaient souvent d'eau parce que le meunier en était réduit à attendre qu'il tombe de l'eau du ciel. Cet étang s'est-il accompagné d'une machine hydraulique ? (…)

NEWS ...

DEPOT PRESSING

Manque de temps ? Pas moyen de vous déplacer ? N'hésitez plus et déposez vos articles à la boutique **MISS CCA - Prêt à porter féminin et accessoires**

Tél. 03 25 76 55 95
14 Rue Georges Clemenceau,
10270 Lusigny-sur-Barse

Vos articles seront nettoyés et à votre disposition quelques jours après votre dépôt.

COUP DE POUCE

NICOLAS PLOMBERIE

Plomberie Sanitaire
Chauffage Installation
Dépannage Entretien

06 60 86 86 71

21 allée Verte Lusigny-sur-Barse

COUP DE POUCE

PRATICIEN SHIATSU

Sébastien TAPPREST
Sur RDV : 06 81 36 30 20
19, rue Georges Clémenceau
10270 Lusigny-sur-Barse

Le Shiatsu est une thérapie manuelle et énergétique d'origine japonaise.

PRATICIEN SHIATSU

COUP DE POUCE

PSYCHOLOGUE

Emilie BARRUTELLO
Sur RDV : 06 61 19 53 21
6, Place Maurice Jacquinot
10270 Lusigny-sur-Barse

COUP DE POUCE

PLOMBIER

Jimmy Mireux
DEPANNAGE & INSTALLATION
07 64 08 69 30

jimmy.mireux@outlook.fr
21 rue Georges Clémenceau
10270 Lusigny-sur-Barse

COUP DE POUCE

Le saviez vous ?

Les 3 couleurs du logo de Lusigny-sur-Barse représentent :

- **L'EAU**
- **LE SOLEIL**
- **LA NATURE**

3 éléments bien présents dans notre village.

Nuisances

Je respecte le repos, la sécurité, la tranquillité de mes voisins...

- Les travaux bruyants réalisés par les particuliers à l'aide d'outils à moteur (tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, bétonnière..) peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 et les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

- Des mesures sont à prendre par les propriétaires de chien afin que celui-ci ne gène en aucune manière la sécurité et la tranquillité des voisins. De plus, ils sont tenus de procéder par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines, interdites sur les trottoirs, espaces verts, par mesure d'hygiène publique.

Infos pratiques

Maison de services au public

Vous avez à votre disposition au Bureau de Poste de Lusigny, un ordinateur connecté à internet pour vous permettre de faire des démarches administratives avec certains organismes publics :

L'EAU, ça coule de source !

L'eau est indispensable à notre organisme : Buvez au minimum 1 litre 1/2 de boissons chaque jour.

La déshydratation peut entraîner de graves complications et doit absolument être anticipée, surtout chez les enfants et les personnes âgées. Pensez a proposer fréquemment un biberon à votre bébé !

LE SOLEIL, recharge nos batteries

Ah, la joie d'avoir un teint hâlé... Le retour du soleil réchauffe les cœurs et favorise l'apport en vitamine D. Si le bronzage donne meilleure mine, n'ayons pas peur de le répéter, l'excès d'ultraviolets est très nocif et peut comporter des dangers.

Il suffit de prendre quelques précautions :

- Appliquer une crème solaire avec un indice qui correspond à son type de peau, et renouveler l'application toutes les deux ou trois heures. Aucune crème écran total ne protège absolument des rayons ;
- Porter un chapeau, une casquette ou un foulard ;
- Préférer les plages d'horaires avant 11 heures et après 16 heures ;
- Porter des lunettes à verres filtrants ;
- Habiller votre enfant avec des vêtements légers et de couleur claire, de préférence en coton, afin de laisser respirer la peau ;
- Veiller à ce que l'environnement de l'enfant reste frais et que l'air circule.

LA NATURE, c'est bon pour la santé

Il faut parfois prendre une pause et regarder autour de soi pour constater à quel point la nature est apaisante.

Marcher en plein air, faire du vélo, c'est bon pour la santé et les poumons.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- NÉGRONI Iwan, Bruno, Jérôme
  3 janvier 2017
- RECARTE Marceau, Bruno, Bernard
  29 janvier 2017
- ROZAT Tim, Sébastien, Gilles
  10 avril 2017

DECES

- MADUR Alain, James, André
  5 janvier 2017
- DOURS veuve SALLES Arlette, Renée, Marie
  6 janvier 2017
- MAITRO Alain, Maurice, Jules
  15 janvier 2017
- BOUTHEGOURD Robert Léon
  1 février 2017
- RODRIGUÈS veuve GAVIGNET Monique Augusta
  24 février 2017
- PARIS veuve MICHEL Denise Marie 2 mars 2017
- GEYSENS veuve VALENTIN Francine, Christiane, Marie
  15 mars 2017
- MINIER René Louis
  24 avril 2017

MARIAGES

- NICOLAS Loïc, Claude & BRUNET Laurie, Gilberte, Julia
  29 avril 2017

Mairie : Place Maurice Jacquinot
10270 Lusigny-sur-Barse
Téléphone : 03 25 41 20 01
Télécopie : 03 25 43 81 88
email : mairie.lusigny@wanadoo.fr
www. lusigny-sur-barse.fr

Ouverture du secrétariat :
le matin : du lundi au vendredi de 8h à 12h
l'après-midi : le mercredi de 14h30 à 17h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

SIEDMTO

Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

36, rue des Varrennes - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 08 03 – Fax : 03 25 41 66 60 - www.siedmto.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

toutes les semaines : les lundis

Sortez le bac (couvercle fermé) uniquement quand il est plein. Les ménages pourront aussi acheter ponctuellement des sacs, en mairie, pour pallier à une production exceptionnelle de déchets qui rendrait le bac insuffisant (réunion familiale, anniversaire…). Pour obtenir un ou plusieurs sacs, vous devez vous rendre en mairie et présenter votre carte d'accès en déchèterie. Le montant des sacs achetés sera réglé via la taxe.

COLLECTE SELECTIVE

Toutes les deux semaines : les lundis

Utilisez les sacs jaunes

Juillet : 03 – 17 – 31	Octobre : 09 – 23
Août : 14 – 28	Novembre : 06 – 20
Septembre : 11 – 25	Décembre : 04 – 18

Chaque ramassage est effectué le lundi matin.
Si le lundi est férié, il a lieu le mardi matin, lendemain du jour férié.

DÉCHÈTERIE

Rue du Maréchal Foch – Ouvert tous les jours sauf les vendredi et dimanche

Pour accéder à la déchèterie, **il faut présenter sa carte d'accès fournie par la SIEDMTO**

	Été	Hiver
Matin	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
Après-midi	15h00 à 18h00	14h00 à 17h00

Propreté des rues de Lusigny

Merci de sortir les bacs, les sacs jaunes en fin de journée la veille de la collecte de préférence et de ranger les bacs vides le plus rapidement possible.

LA PLAGE DE LUSIGNY

Pour garder la plage propre, ne laissez aucun déchets sur la plage après votre passage. Ramassez également les mégots de cigarettes qui sont très longs à se dégrader et sont un fléau pour la pollution des plages…

Si vous fumez sur la plage, emmenez avec vous un cendrier portatif et ramenez vos déchets de mégots et les paquets de cigarettes avec vous pour les jeter dans une poubelle de déchets ménagers.

PERMANENCE DU MAIRE

Christian BRANLE : Mercredi sur rendez-vous en mairie

LES ADJOINTS reçoivent sur rendez-vous en Mairie

Marie-Hélène TRESSOU
Affaires scolaires et sociales

Alain LAUNOY
Infrastructures et patrimoine

Marie-Claude ECHIVARD
Communication et tourisme

Jean-Claude FROBERT
Environnement et cadre de vie

Pascal CARILLON
Vie associative

Retour en images

Si vous souhaitez vous adonner au plaisir des activités nautiques, le CNHS (Club Nautique de la Haute Seine) de Lusigny vous accueille du mois d'avril à fin septembre. Vous pouvez pratiquer la voile et avez à votre disposition des supports variés : planches à voile, dériveurs, catamarans, habitable Jod 24, canoës.

École de voile

Vous pouvez tous découvrir les plaisirs de la voile au CNHS, le samedi après-midi à l'École de Voile du club, à partir de 7 ans. Les enfants ont la possibilité également de participer à des stages d'été pendant la période de juillet et août. Deux formules sont offertes : 5 séances du lundi au vendredi, le matin ou l'après-midi, ou 10 séances du lundi au vendredi, le matin et l'après-midi. Ils sont accueillis et surveillés sur la base de 9h15 à 17 heures et apportent leur repas. L'encadrement est assuré par un moniteur diplômé.

Fête du club

La fête du club réuni tous les adhérents, en famille. Les activités sportives sur le lac ou à terre permettent à tous de passer un bon moment dans la bonne humeur.

Le Club House

Il est possible d'organiser, à titre privé ou professionnel, un évènement convivial et particulier au Club-House du CNHS (vaste salle polyvalente, cuisine, vestiaires avec sanitaires), et profiter de l'aire de pique-nique et son barbecue.

Les régates

Des régates sont organisées régulièrement par le CNHS. Le spectacle, quand le temps le permet, est toujours magnifique à admirer sur le Lac d'Orient.

N'hésitez pas à consulter le site internet www.cnhs3@wanadoo.fr pour en savoir un peu plus et voir les tarifs ou vous rendre au forum des associations afin de rencontrer des membres du Club.
Tél. 06 48 58 01 53
ou 03 25 41 53 19.